

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 26 JUIN 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six juin, à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe FERCOT, Premier Adjoint au Maire, en remplacement de Monsieur le Maire empêché.

Etaient présents : Mmes Anna HENNION, Valérie LELEU, Jacqueline MOREL, Brigitte VASSEUR, Christel BENARD, Stéphanie BOUTER, Sylvie WILLIAM, Christine RUFFIER, MM. Philippe FERCOT, Didier VOITURONT, Fabien GENET, Guillaume CAMUS, Claude AMAND, Bertrand MARCHAND.

Etait absente ayant donné pouvoir : Christelle CARVALHO à Sylvie WILLIAM

Etaient absents : Stanislas BARTHELEMY, Christophe HENRIQUET, Michel KERVEGAN

Nombre de conseillers en exercice : 18  
Nombre de conseillers présents et représentés : 15

\*\*\*\*\*

Monsieur Philippe FERCOT, premier adjoint, ouvre la séance et donne lecture du compte-rendu de la précédente séance qui est adopté à l'unanimité.

Madame Christel BENARD est élue secrétaire de séance.

**DECLARATION D'INTENTION D'ADHERER A LA COMPETENCE OPTIONNELLE ECLAIRAGE PUBLIC DU SEZEO**

Monsieur Philippe Fercot, premier adjoint remplaçant Monsieur le Maire empêché, informe l'assemblée que le SEZEO a développé une compétence optionnelle en éclairage public.

Il indique qu'actuellement, l'entretien de l'éclairage public est assuré par la société INEO Hauts de France.

Monsieur Philippe Fercot précise que l'adhésion de notre commune à cette compétence est conditionnée à la réalisation d'un audit du patrimoine afin de vérifier la sécurité des installations et le cas échéant, procéder à une mise en conformité.

A l'issue de cet audit, la commune connaîtra précisément le montant des travaux de mise en sécurité des installations ainsi que le nombre précis de points lumineux pour le calcul de la redevance annuelle, éléments nécessaires à la prise de décision finale par le conseil municipal.

Dans le cas où la commune déciderait d'adhérer à cette compétence optionnelle, elle devra s'engager à financer la moitié des travaux de mise en conformité des installations. Dans le cas d'un refus d'adhésion, la commune devra s'engager à rembourser le SEZEO des frais engagés pour l'audit du patrimoine « éclairage public » de la commune.

L'assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Déclare son intention d'adhérer au SEZEO pour la compétence optionnelle « éclairage public »
- Accepte la réalisation de l'audit sur les installations communales,
- S'engage à l'issue de cet audit, à délibérer sur le transfert de compétence ou non,
- S'engage, en cas de refus d'adhésion, à rembourser le SEZEO des frais engagés par cet audit,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce afférente à la procédure d'intention d'adhésion

**TRANSFERT DE LA COMPETENCE INFRASTRUCTURES DE CHARGE NECESSAIRES A L'USAGE DE VEHICULES ELECTRIQUES OU HYBRIDES RECHARGEABLES**

Monsieur Philippe Fercot, premier adjoint remplaçant Monsieur le Maire empêché, informe l'assemblée que le SEZEO a engagé un programme de déploiement d'IRVE (Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques).

L'étude de ce déploiement menée par le SEZEO présente notre commune comme un territoire propice à l'installation de ce type d'équipement, et les travaux d'installation, de maintenance et d'exploitation des IRVE seraient intégralement à la charge du SEZEO. (Ci-joint règlement de service)

Monsieur Philippe Fercot indique que notre commune pourrait prévoir l'installation d'une IRVE dans le centre du village, sur le parking situé sur le côté de la mairie, rue du Muguet.

L'assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le transfert de la compétence « Infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables » au SEZEO,
- Adopte le règlement de service du SEZEO « Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques »,

- S'engage à accorder la gratuité du stationnement des véhicules électriques et hybrides sur l'ensemble du territoire de la commune, durant au moins les deux premières années suivant la mise en service de l'infrastructure de charge,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de compétence IRVE

### **ACQUISITION DE PROPRIETE**

Monsieur Philippe Fercot, premier adjoint remplaçant Monsieur le Maire empêché, informe l'assemblée que la commune projette d'acquérir une parcelle située en cœur de village, cadastrée section AD 0150, d'une contenance de 361 m<sup>2</sup>.

Cette propriété se situe à proximité des commerces, dans la rue du Grand Ferré.

Dans un premier temps, la commune souhaiterait étendre son parc de stationnement dans cette rue où les places de parking sont insuffisantes. Dans un second temps, cette parcelle permettra l'accès vers la rue des Lilas (emplacement réservé dans la révision en cours du PLU).

L'acquisition de cette propriété, après démolition de la partie habitation, permettrait de créer un parking de 6 à 7 places supplémentaires, régulant ainsi le stationnement dans cette rue très fréquentée et située au centre du village.

L'estimation financière de ce projet intègre le coût d'acquisition de l'ensemble de la parcelle et tous les frais afférents à ce projet.

Monsieur Philippe FERCOT rappelle à l'assemblée, que conformément à l'article L.1311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, les projets d'opérations immobilières doivent être précédés d'une demande d'avis de l'autorité compétente de l'Etat. Il précise que la consultation du service des domaines est obligatoire, dans le cas d'une acquisition à l'amiable, pour tout bien dont la valeur vénale est égale ou supérieure à 180 000 €.

Dans le cas présent, l'estimation du bien s'élève à 170 000 €.

Il propose donc à l'assemblée de se prononcer sur ce projet.

L'assemblée, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve le principe de création de places de parking supplémentaires dans la rue du Grand Ferré, près des commerces,
- Approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée section AD 0150, d'une superficie totale de 361 m<sup>2</sup>, située 38 rue du Grand Ferré ainsi que la démolition des bâtiments implantés sur cette même propriété
- Décide d'acquérir cette parcelle au prix de 170 000 € dans le cadre du projet d'aménagement d'un parking
- Décide de solliciter en la matière, l'avis de France Domaines même si l'estimation est inférieure au seuil fixé par le service des domaines
- Autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à l'acquisition de cette propriété et de signer l'acte d'acquisition auprès d'un notaire ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

### **DECISIONS MODIFICATIVES**

Monsieur Philippe FERCOT, premier adjoint remplaçant Monsieur le Maire empêché, informe l'assemblée de la notification par l'administration fiscale de recettes supplémentaires pour notre commune, pour un montant de 471 000.00 €

D'autre part, il rappelle à l'assemblée la délibération N° 2015.01.05 du 28 janvier 2015 décidant de l'acquisition d'une parcelle cadastrée section AC 020, d'une contenance de 1336 m<sup>2</sup>, sise rue du Puits, appartenant à Madame Yègre Paulette, veuve Michel, au prix de 15 €/m<sup>2</sup>. Il informe l'assemblée que l'acte d'acquisition a été signé le 18 juin 2018 chez Maître Merlin et qu'il convient de prévoir les crédits nécessaires à l'article 2111 pour le règlement de cette acquisition.

Enfin, dans le cadre du projet d'acquisition de la parcelle cadastrée section AD 0150 située rue du Grand Ferré, il convient également d'inscrire les crédits nécessaires à l'article 2111.

Il propose à l'assemblée d'effectuer les décisions modificatives suivantes:

### **BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL – EXERCICE 2018**

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
<b>Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>	<b>Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
022	Dépenses imprévues	50 000.00	73111	Taxes Foncières et Habitation	471 000.00
023	Virement à la section d'investissement	421 000.00			
<b>TOTAL</b>		<b>471 000.00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>471 000.00</b>

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES			RECETTES		
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
21111	Acquisition parcelles	250 000.00	021	Virement de la section de fonctionnement	421 000.00
2315/159	Installations, matériel et outillage technique	171 000.00			
<b>TOTAL</b>		<b>421 000.00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>421 000.00</b>

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

#### **AIDE A LA PRESCOLARISATION EN MILIEU RURAL – ANNEE SCOLAIRE 2018/2019**

Monsieur Philippe Fercot, premier adjoint remplaçant Monsieur le Maire empêché, propose à l'assemblée de solliciter, comme chaque année, une subvention auprès du Conseil Départemental en vue d'aider au fonctionnement des classes maternelles créées au sein des regroupements pédagogiques, pour l'année scolaire 2018/2019.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **APPROBATION DES TARIFS DE CLASSE DE NEIGE – ANNEE SCOLAIRE 2018/2019**

Monsieur Philippe Fercot, premier adjoint remplaçant Monsieur le Maire empêché, rappelle à l'assemblée la délibération N° 2018.04.27 du 18 avril 2018, dressant la liste des classes susceptibles de bénéficier d'un séjour en classe de neige durant l'année scolaire 2018/2019.

Le choix d'une enseignante, Madame VERDONCK, s'est porté sur un séjour de 8 jours en classe de neige, du 26 janvier 2019 au 2 février 2019, au Chalet « Le Refuge » à BERNEX (74).

Le coût de ce séjour, organisé par le Syndicat Mixte Intercommunal de l'Oise des Classes d'Environnement, est estimé sur la base de 35 enfants, entre 697.44 € et 748.55 € par enfant, selon le tarif SNCF qui sera appliqué.

<b>Participation estimée de la commune</b>	<b>Entre 488.21 € et 523.99 €</b>
Participation estimée des familles	entre 209.23 € et 224.56 €
Total (estimation)	Entre 697.44 € et 748.55 €

L'assemblée, à l'unanimité, décide d'accorder une participation correspondant à 70% du coût du séjour, pour une estimation allant de 400 à 700 euros, pour les enfants scolarisés à Longueil Sainte Marie, à l'exception des enfants domiciliés à Rivecourt et ceux venant d'une commune extérieure et bénéficiant d'une dérogation depuis la rentrée scolaire 2010/2011.

#### **LISTE DES DECISIONS DU MAIRE – 2ème trimestre 2018**

Conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et à la délibération N° 2014.04.52 du 4 avril 2014 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire, Monsieur Philippe Fercot, premier adjoint remplaçant Monsieur le Maire empêché, présente à l'assemblée la liste des décisions prises au cours du deuxième trimestre 2018.

N° DECISION MUNICIPALE	Date de la décision	Imputation analytique	OBJET	TIERS	MONTANT TTC
<b>2018/03/06</b>	19/03/2018	ECAN	Achat chauffe-eau	CEDEO	826.97 €
<b>2018/03/07</b>	28/03/2018	BMED	Fourniture et pose volet roulant médiathèque	BATI VIDEO	698.86 €
<b>2018/03/08</b>	28/03/2018	TVOI	Achat de fournitures de signalisation	P2S	1 362.00 €
<b>2018/04/09</b>	09/04/2018	BTEN	Réparation et nettoyage d'un court de tennis intérieur (Rue de la Gare)	MAILLE ETC	5 159.76 €
<b>2018/04/10</b>	09/04/2018	BTEN	Réparation et nettoyage de 2 courts de tennis extérieurs rue Saint Martin	MAILLE ETC	10 794.72 €
<b>2018/04/11</b>	09/04/2018	TVOI	Chemin d'accès aux étangs de l'Abbaye	EUROVIA	15 528.72 €

<b>2018/04/12</b>	09/04/2018	TTEC	Achat d'une masse fonte de 600 kgs	VROMMAN	1 305.00 €
<b>2018/04/13</b>	11/04/2018	BSMF	Sono portable et accessoires	SONOVENTE	674.24 €
<b>2018/04/14</b>	16/04/2018	B EGL	Restauration encadrement tableau église	FONTAINE	2 730.00 €
<b>2018/04/15</b>	16/04/2018	B EGL	Restauration toile tableau église	MARIVAL	8 160.00 €
<b>2018/05/16</b>	11/05/2018	EEMA	Travaux sur toiture de l'école maternelle	ROQUIGNY	5 008.37 €
<b>2018/05/17</b>	11/05/2018	TVOI	Création sente piétonne de Gamm Vert à Bois d'Ageux	EUROVIA	99 391.60 €
<b>2018/05/18</b>	14/05/2018	TTEC	Broyeur d'accotement	VROMMAN	8 640.00 €
<b>2018/05/19</b>	11/05/2018	BSMF	Fourniture et pose portail pivotant salle multifonctions	CPC	10 644.00 €
<b>2018/05/20</b>	11/05/2018	BSMF	Vidéoprojecteur et accessoires salle multifonctions	TECH'ACTIVE	14 208.00 €
<b>2018/05/21</b>	16/05/2018	TTEC	Masse additionnelle pour le girobroyeur	VROMMAN	904.67 €
<b>2018/05/22</b>	16/05/2018	TTEC	Accessoires pour le girobroyeur	VROMMAN	308.99 €
<b>2018/05/23</b>	17/05/2018	BMAI	Réfection des sols du logement 3 rue du Grand Ferré	ADM	1 425.60 €
<b>2018/06/24</b>	01/06/2018	EEMA	Achat matelas école maternelle	MANUTAN	1 519.92 €
<b>2018/06/25</b>	06/06/2018	BMED	Installation alarme médiathèque	ASELESAINT	1 176.00 €
<b>2018/06/26</b>	08/06/2018	EANI	Achat de combiné de sonorisation et banc de vestiaire	MANUTAN	996.65 €
<b>2018/06/27</b>	08/06/2018	EANI	Achat abri de jardin (périscolaire)	LEROY MERIN	599.00 €
<b>2018/06/28</b>	08/06/2018	ECLS	Achat réfrigérateur et micro-ondes Centre aéré	BOULANGER	758.99 €
<b>2018/06/29</b>	15/06/2018	TTEC	Achat débroussailleuse et batterie dorsale	LEFEVRE	2 151.36 €
<b>2018/06/30</b>	21/06/2018	BFOO	Travaux vestiaires du terrain de foot	PORTAKABIN	19 983.64 €

### **QUESTIONS DIVERSES**

**Entretien des espaces verts** : Madame Valérie Leleu, suite à la remarque de plusieurs habitants, demande s'il est possible pour les services techniques de couper l'herbe autour des poteaux après une tonte. Monsieur Philippe Fercot prend note.

**Carambolage dans la nuit du 22 juin au 23 juin** : Madame Jacqueline Morel informe l'assemblée qu'un carambolage s'est produit le 22 juin vers zéro heure dans la rue du Grand Ferré. Un véhicule a encastré trois véhicules à l'arrêt, stationnés devant sa propriété.

Les véhicules devraient être classés en épave. Nous n'avons eu aucun retour de la gendarmerie sur cette affaire.

Ecole maternelle : Monsieur Fabien Genet demande si un élu pourra se rendre disponible pour le conseil d'école maternelle se déroulant le 29 juin à 18h30. Monsieur Philippe Fercot s'y rendra.

Ecole élémentaire : Monsieur Fabien Genet informe l'assemblée qu'il a reçu confirmation de la fermeture d'une classe à partir de la prochaine rentrée scolaire à l'école élémentaire. Madame Christine Ruffier précise que 11 familles n'ont pas inscrit leur enfant devant entrer au CP. D'autre part, elle indique que certains enfants quittent l'école pour des raisons diverses (déménagement, raisons familiales...)

Accident de ce jour à Verberie : Madame Anna Hennion informe l'assemblée qu'un camion s'est couché sur la voie, en fin de journée, après le pont de Verberie. La circulation est interrompue.

Rue de la Louvière : Madame Stéphanie Bouter demande à ce que les haies soient taillées plus basses afin de garantir une meilleure visibilité aux automobilistes dans le carrefour rue de la Louvière/rue de Bailly.

Coopérative scolaire du Compiégnois : Monsieur Fabien Genet informe l'assemblée d'un rendez-vous pris le 4 juillet à 14h avec cette association afin d'échanger sur leur bilan financier apparaissant en négatif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures cinquante minutes.